



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mise en conformité d'un système de collecte des eaux pluviales

-

Exemple de la zone commerciale de Plan-de-Campagne

DDTM 13



La zone commerciale de Plan-de-Campagne :

- construite depuis les années soixante**
- surface = 350 ha**
- sur deux communes : Cabriès (112 ha) et Les Pennes-Mirabeau (238 ha)**

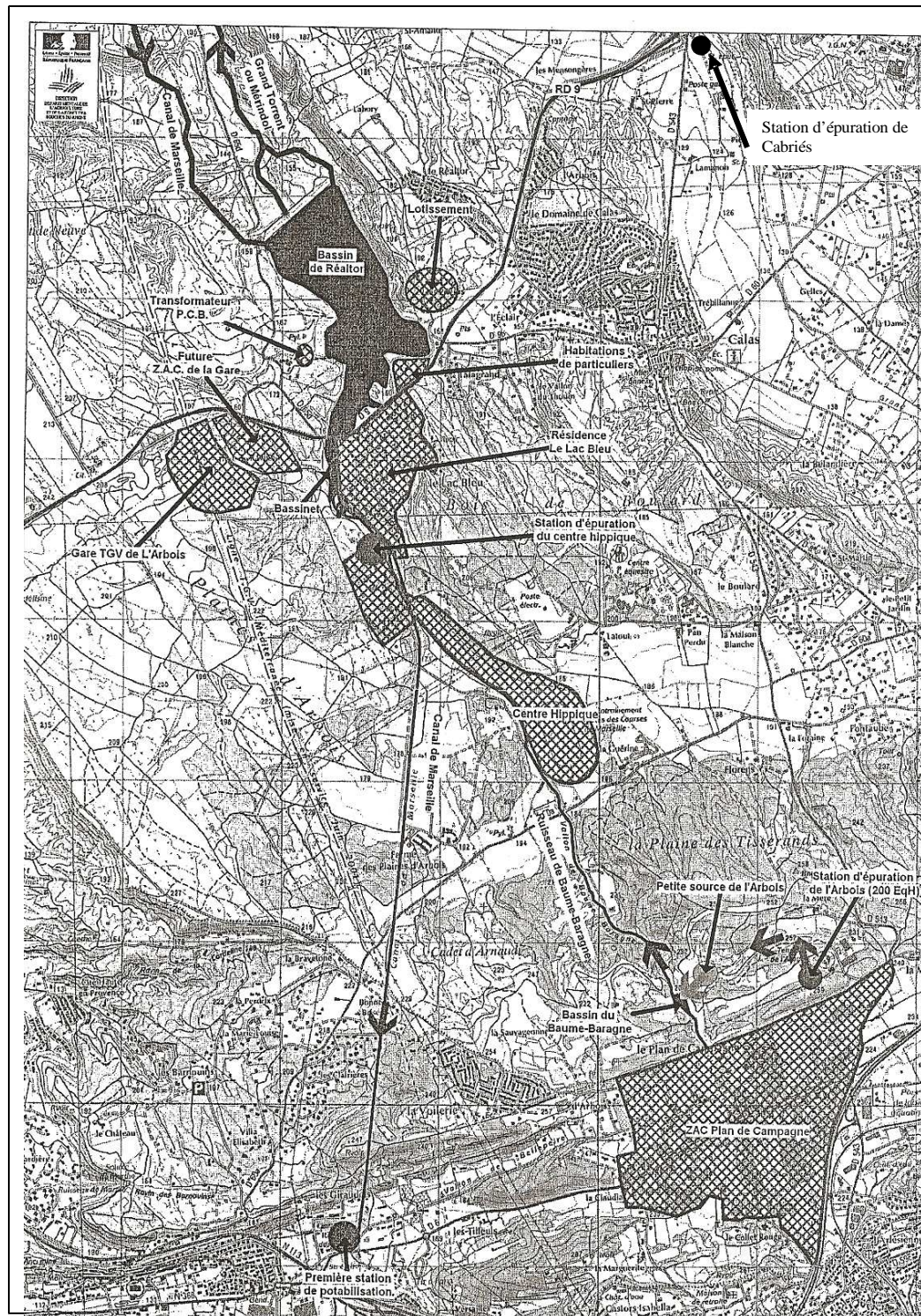
Exutoire du réseau de collecte des EP :

- ruisseau de Baume-Baragne**
- puis bassin du Réaltort**

Le bassin du Réaltort :

- est une retenue d'eau brute du canal de Marseille pour la fabrication d'eau potable des 36 communes de la région marseillaise**
- date de création : 1860**
- surface = 70 ha**
- volume = 800.000 m³**
- intercepte le lit de l'ancien ruisseau de Baume-Baragne qui est désormais constitué de deux parties distinctes :**
 - le ruisseau de Baume-Baragne en amont**
 - le ruisseau du Grand-Torrent en aval**

Fig. 1 Situation du Bassin du Réaltort

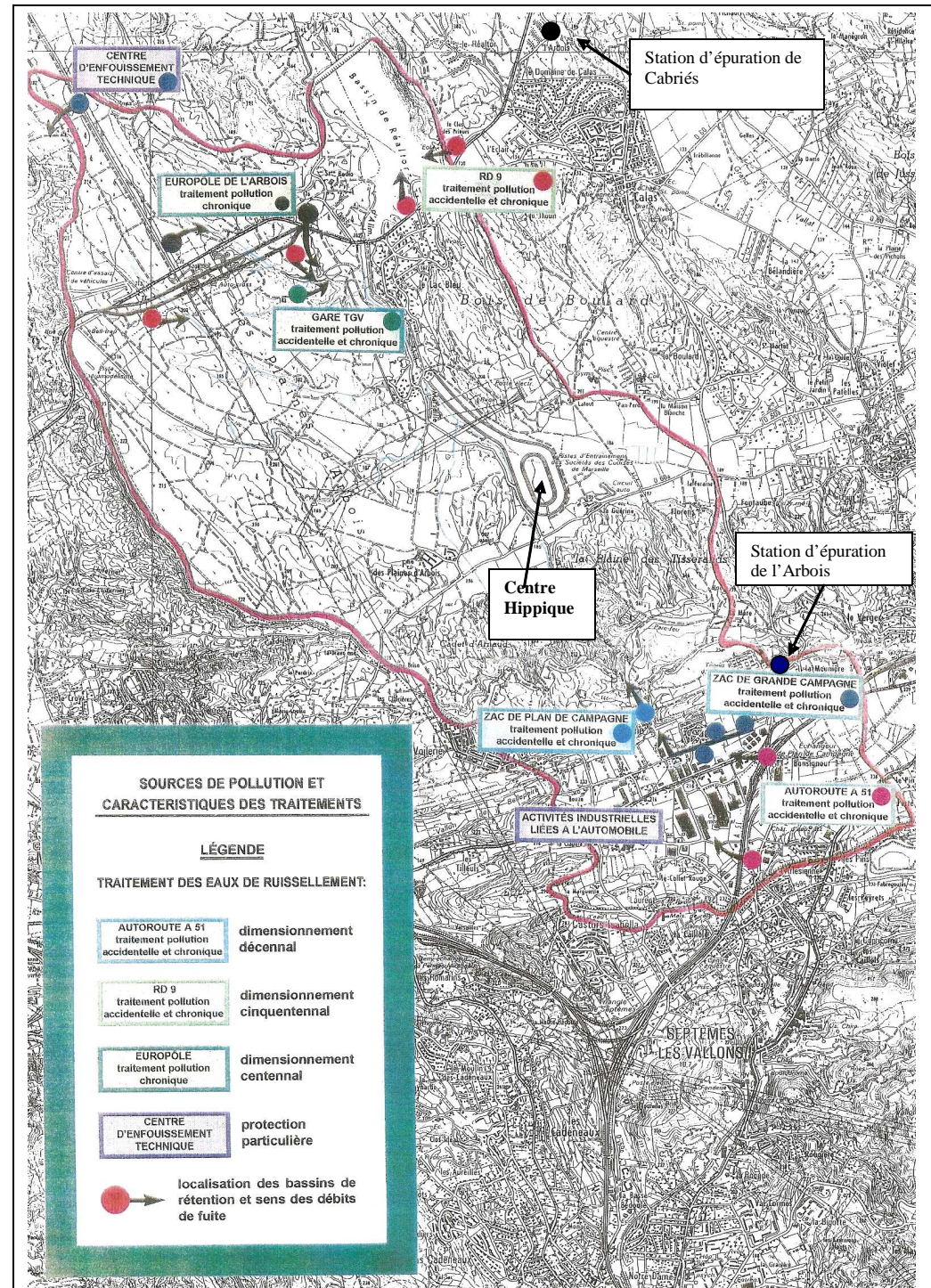


Le ruisseau de Baume-Baragne est un cours d'eau temporaire en communication directe avec le bassin du Réaltort

Par temps de pluie, les rejets d'eaux pluviales de la zone de Plan-de-Campagne pénètrent dans le bassin du Réaltort par le biais du ruisseau de Baume-Baragne

Ceci a particulièrement été remarqué en mars 2006 avec le déversement en grande quantité d'un pesticide (glyphosate) dans le bassin (incendie de l'entreprise Truffaut à Plan-de-Campagne) ayant entraîné la fermeture du bassin pendant 80 jours

Fig. 4 Etat des principales sources de pollutions du bassin versant du Réaltort (OTH)

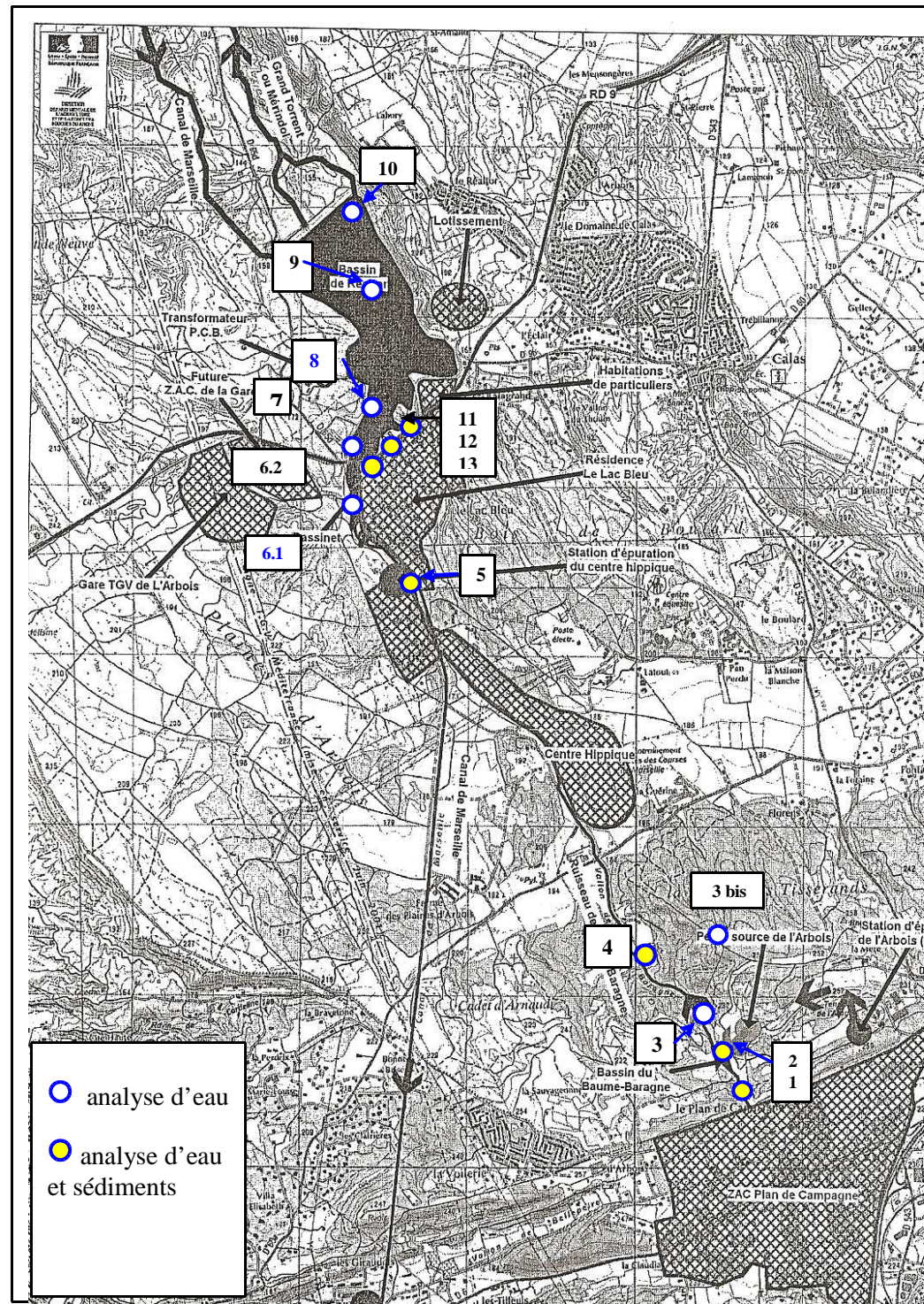


Suite à cette pollution, le service de police de l'eau a réalisé une campagne de prélèvements entre l'exutoire de la zone commerciale et le bassin

Une importante pollution organique a été identifiée :

- zone commerciale**
- lotissement du Domaine du Lac Bleu**
- RD 9**
- centre d'entraînement de la société hippique de Marseille**
- station d'épuration du centre sportif de l'Arbois**

Fig. 7 Situation des points de prélèvement pour analyses de qualitatives des eaux



Devant ce constat, le service de police de l'eau (SPE) a entrepris les actions suivantes :

- mise en demeure à l'encontre des deux communes de Cabriès et Les Pennes-Mirabeau pour diagnostic et mise à niveau du réseau de collecte des eaux pluviales de la zone commerciale**
- mise en demeure de la société hippique de Marseille (collecte des eaux pluviales et zones d'entreposage du fumier)**
- réalisation des diagnostics des systèmes d'assainissement individuels du Domaine de Lac Bleu (155 installations) : bilan positif sauf sur une installation**
- travaux de déconnexion du canal de Marseille au droit du bassin de Réaltort dans le cadre des travaux de doublement de la RD 9**
- mise en demeure à l'encontre de la commune de Cabriès pour mise en conformité de la station d'épuration du centre sportif de l'Arbois**

Démarches engagées suite à ces actions :

- travaux de mise en conformité du centre hippique réalisés**
- la CCIMP* missionnée par les deux communes pour rencontrer l'ensemble des commerçants de Plan-de-Campagne pour diagnostic réseau et propositions de travaux de mise en conformité des assainissements individuels :
échéance prévue : fin 2014**
- réalisation des travaux de mise à niveau du réseau de collecte des eaux pluviales de la zone commerciale :
échéance prévue : fin 2021**
- travaux de couverture du canal de Marseille au droit du ruisseau de Baume-Baragne et remplacement du siphon entre le ruisseau et la bassin de Réaltort par une surverse**
- travaux de mise en conformité de la station d'épuration du centre sportif de l'Arbois**

*** Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence**

Démarches pour les projets futurs :

- réalisation de la ZAC de la Gare avec les principes suivants :**
 - réseau de collecte des eaux pluviales dimensionné pour la pluie centennale**
 - collecte des eaux usées avec réutilisation totale des rejets (« zéro rejet »)**
- élaboration d'une étude hydraulique générale du bassin versant incluant l'ensemble des projets réalisés et à venir**
- étude de faisabilité du contournement du bassin de Réaltort pour rétablir la connexion entre le ruisseau de Baume-Baragne et le ruisseau du Grand-Torrent**
- un arrêté d'opposition à déclaration a été pris le 4 avril 2013 à l'encontre d'un projet d'extension de la zone commerciale, en lien avec les travaux de mise à niveau du réseau de collecte des eaux pluviales**